

Direction de l'instruction publique  
Monsieur Jérôme Benoit  
Chef de la section francophone a.i.  
Sulgeneckstrasse 70  
3005 Berne

La Neuveville, le 28 mai 2015

Réf. 434718

**Projet de mise en réseau des arts de la scène dans le Jura bernois et à Bienne  
(ARS) – Autorisation de dépense et décision - Procédure de corapport**

Monsieur le Chef de la section francophone a.i.,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance de votre invitation à la procédure de corapport concernant l'autorisation de dépense et la décision quant à la création du réseau ARS et nous vous en remercions.

Le CJB soutient l'autorisation de dépense et la décision quant à la création du réseau ARS. Comme mentionné à plusieurs reprises, le CJB donne son accord pour que le montant total du réseau ARS, c'est-à-dire les 550'000 francs indiqués dans l'arrêté du Conseil-exécutif, soient pris sur son enveloppe du Fonds d'encouragement des activités culturelles. Le CJB est également favorable à la variante proposée dite extra-institutionnelle et soutenue par les milieux culturels eux-mêmes.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de la section francophone a.i., nos salutations distinguées.

**Conseil du Jura bernois**

Le président :

Le secrétaire général :

Willy SUNIER

Lucas BONADEI